

Conseil Municipal

Procès-Verbal

Séance du 3 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois Mars, le Conseil Municipal de Fréjeville, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné du rapport subséquent et adressé au moins cinq jours francs avant la présente séance, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie de Fréjeville, sous la présidence de **José NUNES**, Maire.

Présents :

José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Nicolas CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, M. Thierry ZANARDO, M. Julien AMALRIC, Mme Laura GANSEMAN, Mme Sabine GORSSE, Mme Catherine AURIOL, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Hélène VA, conseillère municipale à M. Christophe MAURIES, premier adjoint.

Absents :

Mme Sabine GORSSE, conseillère municipale.

Madame Marie-Florence FARAL est nommée **secrétaire de séance**.

Ordre du Jour

N°1 : Délibération relative à l'établissement d'une convention de financement entre la commune et un particulier pour des travaux de nettoyage de fossés.

N°2 : Délibération portant demande d'aménagement de sécurité et de mobilité durable au carrefour D112/D50

N°3 : Motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie au SDET

N°4 : Délibération portant acceptation du devis du SIAEP concernant la fourniture et la pose d'un poteau incendie DN100 au carrefour de la VC9 et de la Route de Persipo en raison des travaux de réhabilitation du réseau d'eau courant 2026 à l'angle de la VC9 et de la Route de Persipo

INFORMATIONS DIVERSES

Convention de participation aux frais de scolarité des élèves résidant hors commune avec la municipalité de Castres

Solution de pilotage connecté de l'éclairage public proposé par le SDET

Tenue du bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 Mars 2026

Information suite à l'entrevue de M. le Maire avec la Gendarmerie

Ouverture de séance à 19 h 00.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 12 Décembre 2025.

Délibération n°1 : Délibération relative à l'établissement d'une convention de financement entre la commune et un particulier pour des travaux de nettoyage de fossés

M. le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 6 novembre 2025, Mr Christophe MAURIES avait demandé à la CCLPA d'intervenir, suite au ramassage du maïs, pour nettoyer des fossés Route de Persipo. La facture devait lui être adressée personnellement. Le coût des travaux s'élève à 610,00 € TTC.

M. le Maire informe que la CCLPA a demandé l'établissement d'une convention bipartite entre la commune de Fréjeville et le particulier concerné afin d'établir le principe de refacturation du coût inhérent aux travaux au particulier concerné, la CCLPA ne pouvant pas facturer directement aux particuliers.

M. le Maire présente un modèle de convention bipartite à faire signer par la mairie et le propriétaire concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. Christophe MAURIES) :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention bipartite,
- **DECIDE** de transcrire les opérations comptables sur le budget communal 2026.

Délibération n°2 : Délibération portant demande d'aménagement de sécurité et de mobilité durable au carrefour D112 / D50

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la dangerosité persistante de l'intersection des routes départementales D112 et D50. Malgré plusieurs sollicitations adressées par le passé aux services du Conseil Départemental, ce carrefour reste le lieu d'accidents fréquents et graves.

M. le Maire expose la nécessité de réitérer une demande globale d'aménagement incluant :

1. **La création d'un giratoire** pour sécuriser les flux et réduire la vitesse par le département et la région.
2. **L'aménagement d'une aire de covoiturage avec stationnements sécurisés pour vélos** pour répondre aux enjeux de transition écologique.
3. **Le transfert de l'aire de bus de « l'Issartade »** vers ce nouveau site afin d'améliorer la sécurité des passagers, notamment des scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **RÉAFFIRME** l'urgence absolue de sécuriser le croisement D112 / D50 par la création d'un rond-point.
- **SOUTIENT** le projet de création d'un pôle multimodal comprenant une aire de covoiturage, des abris vélos et la relocalisation de l'arrêt de bus.
- **DÉPLORE** l'absence de suite concrète donnée aux demandes précédentes malgré les risques avérés pour les usagers.
- **SOLLICITE** l'inscription de cette opération au programme de travaux du Conseil Départemental du Tarn et de la région.
- **AUTORISE** M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°3 : Proposition de vote d'une motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie au SDET

M. le Maire informe que la mairie a reçu un courrier du SDET expliquant les éventuelles répercussions négatives qu'impliquerait l'entrée en vigueur du texte du futur projet de loi sur la décentralisation proposée par le gouvernement sur la structure du SDET et sur l'ensemble des syndicats intercommunaux d'énergie en France.

L'objectif de la motion proposée par le SDET est de sensibiliser l'ensemble des conseillers municipaux au devenir du service public de la distribution d'électricité et du rôle central que l'échelon communal, représenté par le syndicat d'énergie, occupe dans l'objective répartition des fonds d'investissements dédiées à l'électrification des territoires et notamment aux besoins et à la qualité d'électricité des usagers les plus éloignés.

Il semble essentiel qu'un service public basé sur la proximité, la mutualisation et la solidarité entre territoires urbains et ruraux, garde un ancrage local à travers une structure intercommunale telle que le SDET.

M. le Maire présente un modèle de motion à valider.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la motion afin de rester dans le giron du SDET.

Délibération n°4 : Délibération portant acceptation du devis du SIAEP concernant la fourniture et la pose d'un poteau incendie DN100 au carrefour de la VC9 et de la Route de Persipo en raison des travaux de réhabilitation du réseau d'eau courant 2026 à l'angle de la VC9 et de la Route de Persipo

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, en raison des travaux de réhabilitation du réseau d'eau entrepris par le SIAEP, il faut déplacer une borne à incendie à l'angle de la VC2 et de la Route de Persipo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis du SIAEP,
- **DECIDE D'INSCRIRE** cette dépense au budget 2026.

Informations Diverses

M. le Maire indique que la mairie de Castres a envoyé une demande de convention de participation financière pour tout élève fréjevillois scolarisés en classe ULIS à Castres pour l'année scolaire 2025-2026.

Cette participation financière s'élève à 640.58 € par enfant. Il n'y a qu'un enfant fréjevillois pour l'année 2025-2026, scolarisé à l'école Léon ROUZAUD.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité que M. le Maire signe la convention et que cette dépense soit portée au budget 2026.

M. le Maire présente un courrier du SDET qui met à disposition des communes un outil de pilotage connecté de l'éclairage public permettant une gestion plus souple pour les événements nocturnes.

M. Jean-Bernard CEBE explique que la commune n'a pas l'utilité de ce dispositif. En effet, la commune utilise des LED dont l'intensité baisse au fur et à mesure de la nuit.

M. le Maire demande quels horaires désirent choisir les conseillers pour la tenue du bureau de vote.

8h - 10h	José NUNES - Laura GANSEMAN - Thierry ZANARDO
10h - 12h	Nicolas CAUSSE - Christophe MAURIES - Hélène VA
12h - 14h	Didier MAHOUX - Jean-Bernard CEBE - Pierre MONTENEGRO
14h - 16h	Catherine AURIOL - Jean-Paul VIALA - Christian CAMMAGRE
16h - 18h	Marie-Florence FARAL - Mathieu LAFON - Thierry CAUSSE

M. le Maire expose le bilan dressé par la gendarmerie.

Mme Marie-Florence FARAL demande que l'installation de la salle du conseil municipal pour les élections soit faite vendredi 13 mars au matin car les élèves de l'école viendront visiter le bureau de vote vendredi après-midi.

M. Christophe MAURIES informe qu'il a rendu visite aux pompiers suite à un problème de pompage à La Gascarié. L'accès à la station de pompage est fermé par une grille de chantier et un cadenas.

Il est revenu avec l'officier sur le problème de la mise à jour de l'adressage de Fréjeville dans les dossiers des Pompiers. Cette mise à jour est à vérifier auprès des services du SDIS.

Mme Catherine AURIOL informe que suite à la location du 21 février, la salle Fabre a été rendue dans un état très sale. Un courrier sera envoyé à la personne qui avait loué la salle pour l'informer que le ménage supplémentaire qui a dû être effectué lui sera facturé.

Mme Hélène VA demande que l'association Hmong puisse occuper officiellement la salle Fabre les jeudis de 18h00 à 20h00 hors période scolaire et les jeudis de 14h00 à 18h00 pendant les vacances scolaires. En effet, durant les vacances, deux groupes s'entraînent à la suite : les grands de 14h00 à 17h30 et les petits de 17h30 à 20h00.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, que la salle Fabre soit occupée par l'association Hmong pour les horaires demandés et demande à ce que ces horaires soient affichés sur le site de la commune.

Fin de conseil à 20h00.

Le Maire,

José NUNES

Franck JÉZÉQUEL

La secrétaire de séance,

Marie-Florence FARAL

Les élections ayant eu lieu le 15 mars 2026, le présent compte-rendu du conseil municipal du 3 mars est approuvé par le doyen des conseillers, à savoir M. Franck JÉZÉQUEL, le 22 mars 2026, date d'installation du nouveau conseil municipal.